Info'Com-CGT adresse cette lettre à la direction

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général,

Dans votre message intitulé correctif envoyé ce jour, il semble que manque l'information principale, ce sur quoi justement aurait dû porter votre message aux salariés.

Vous auriez expliqué aux délégués les dysfonctionnements induits par la pose des congés. Mais pourquoi ne pas les avoir communiqués aux salariés en détails ce jour et apporter ainsi la correction complète qui, selon vous, s'imposait.

Finalement, les salariés n'en savent pas davantage sur les dysfonctionnements et les délégués non plus d'ailleurs.

De même, vous avez indiqué aux délégués que vous avez planifié l'organisation de réunions par service. Vous n'avez pas jugé opportun de transmettre cette information, ni le délai, ni l'ordre du jour de ces réunions. Ces précisions ne sont-elles pas importantes alors que le site de Paris vous a signifié qu'il refusait l'imposition d'une semaine à Noël?

Nous comprenons qu'en matière de syndicalisme salariés vous soyez, de part l'absence de syndicat jusqu'à présent dans l'entreprise, peu informés de ce qu'est le droit syndical et de ce qu'il recouvre. Par ailleurs, nous ne doutons pas du fait que vos intérêts sont bien défendus par votre syndicat, à l'image de ce qui se passe dans les négociations de branche.

Pour ce qui est des remarques sur l'intervention des délégués, elles sont inadmissibles.

Vous semblez oublier qu'en entravant le fonctionnement des institutions du personnel (refus de répondre aux questions), en outrepassant la consultation des délégués sur la question des congés, en court-circuitant la négociation annuelle obligatoire, vous enfreignez la législation. Ce n'est pas rien.

Vous semblez ignorer que le rôle des délégués est justement de s'assurer que le droit du travail, la convention collective et les droits élémentaires des salariés soient respectés. Ce n'est pas rien.

Trop souvent vous considérez que le respect des lois est optionnel et vous reprochez ensuite aux IRP de faire leur travail.

Nous ne pouvons que vous conseiller une fois encore de prendre connaissance de la convention collective:

- Article 5 Droit syndical et liberté d'opinion
- Article 6 Délégués du personnel
- Article 7 Comités d'entreprise et CHSCT

L'appel à la mobilisation est une chose bien commune qui ne date pas du XIX^e siècle. Le 14e jour de grève à Radio France est bien un fait d'actualité.

Vous êtes, Messieurs le Président et le Directeur général, les premiers à dire aux représentants du personnel: «Si un salarié à quelque chose à dire, qu'ils viennent nous voir. »

Et bien la délégation syndicale vous a pris au mot. Mais, par commodité et par souci d'efficacité, vous sachant très occupés, nous pensons qu' il serait plus commode sur une question qui fait l'unanimité de vous signifier tous ensemble notre intérêt commun à voir les salaires augmentés et les règles de prise de congés assouplies.

Nous ne doutons pas non plus qu'une action collective portée par le syndicat est susceptible de bénéficier à l'ensemble des salariés, dans l'esprit de solidarité et d'égalité de traitement qu'est celui du syndicat Info'Com-CGT et que nous n'entendons pas renier.

Nous comprenons que le double communiqué de ce jour manifeste vos craintes d'un éventuel conflit social. Vous avez déjà brandi le mot «chômage» pour soumettre les salariés à la peur de représailles.

INFO'COM-CGT L'HARMATTAN

DÉLÉGUÉ SYNDICAL : MARIANNE RAVAUD • LHARMATTAN@INFOCOMCGT.FR

4, RUE GUYTON-DE-MORVEAU • 75013 PARIS









Vos dispositions à prendre en considération les revendications légitimes des salariés semblent peu perceptibles en ces temps de négociation annuelle.

Si, à Condé, les salaires sont établis sur le taux de chômage et le niveau de vie, la plupart des salaires, à Paris, sont alors sans doute établis uniquement sur le taux de chômage. S'ils étaient fixés par rapport au niveau de vie, ils seraient sans aucun doute plus importants. Et si le chômage augmente encore, baisserez-vous les salaires? Tout cela n'a pas de sens.

Et qu'en est-il alors des écarts de salaires dans l'entreprise, des avantages pour certains, des restrictions pour d'autres? Vous n'en dites rien!

Nous ne pouvons que vous félicitez d'avoir pour une fois communiqué sur les chiffres financiers de l'entreprise. Vous n'avez indiqué aucune donnée pour la négociation annuelle à part la «charge» salariale.

Le chiffre d'affaires est en baisse? Mais encore...

D'abord, nous ne sommes pas responsables de la baisse du chiffre d'affaires; pas plus que nous sommes responsables des délais pour rétablir le serveur; pas plus que nous sommes responsables du service client ou de la politique de communication. Nous sommes responsables d'assurer les missions inscrites dans nos contrats de

travail, ce que nous faisons entièrement, voir au-delà pour un certain nombre d'entre nous qui se voient attribuer de nouvelles fonctions sans qu'aucune négociation ni sur les missions, ni sur le salaire n'ait eu lieu.

Et nous n'avons pas connaissance non plus qu'en période de hausse du chiffres d'affaires, les salariés aient bénéficié de quelconque augmentation.

Nous n'avons pas non plus de chiffres qui montreraient une évolution des salaires prenant en compte l'inflation et le coût réel de la vie, augmentant tous les jours et que nous subissons.

Et puis, vous savez aussi que gagner moins d'argent ne veut pas dire qu'on ne peut pas augmenter les salaires. Faire moins de chiffre ne signifie pas que l'équilibre est en péril: cela peut signifier que l'on s'enrichit moins.

Cette donnée à elle seule ne peut pas tout expliquer.

Enfin, L'harmattan n'est pas une moyenne entreprise sans ressource et sans réserve.

Il suffit de se rendre sur le net, pour voir que le 5, rue de l'Ecole polytechnique abrite plusieurs autres sociétés (activités récréatives, locations de terrains et d'autres biens immobiliers, société de holding, activités de siège sociaux). Et ce n'est pas tout, puisque d'autres sociétés sont basées dans le Nord!

Comment expliquer une telle abondance de sociétés et le discours « on est un peu juste pour augmenter les salaires », discours que vous tenez depuis des années.

Qui penserait que les modestes bureaux du 5 étaient une véritable caverne d'Ali Baba.

Qui pourrait nous reprocher, avec nos salaires médiocres par rapport au travail accompli, de vouloir tous ensemble s'essayer à un «sésame ouvre-toi!»

Vous ne pouvez pas continuellement vous dissimuler derrière les délégués, le syndicat, la crise, utiliser les menaces pour justifier vos infractions à la législation et l'absence de considération des salariés et de leurs attentes.

D'ailleurs, votre plan de communication improvisé laisse entrevoir des menaces, mais pas d'arguments solides. Une fois de plus, vous brandissez le bâton.

Ce sont des perspectives d'avenir et des augmentations de salaire que nous voulons, en retour de notre force de travail que vous exploitez pour développer votre entreprise.

Ce sont ces avancées sociales qu'Info'Com-CGT portera avec l'appui des salariés.

Veuillez recevoir, Messieurs le Président et le Directeur général, nos salutations distinguées.

